

ACCOLTA GENERALE ORDINARIA U 18 di LUGLIU 2008 - 18 juillet 2008 Assemblée Générale Ordinaire

ASSESTU DI L'ASSEMBLEA

PAGINA 1

U MOTTU DI U PRESIDENTE

PAGINA 2

RAPPORTU DI U CUNSIGLIU

PAGINA 3

L'INTRAPRESE

PAGINA 6

RAPPORTU SPEZIALE

PAGINA 7

E RISULUZIONE

PAGINA 9

L'AMMINISTRATORI

PAGINA 9

I SCIFFRI

PAGINA 10

PRECURA

PAGINA 11

VOTU À DISTANZA

PAGINA 12

Les actionnaires de Femu Qui SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le

**VENDREDI 18 JUILLET 2008 à 16H00 à TAGLIU ISULACCIA,
Village des Isles (ex. CNPO),**

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Examen et approbation des comptes 2007 et quitus aux administrateurs
- Affectation des résultats
- Pouvoir au conseil pour mettre en oeuvre les décisions de l'assemblée.

Vous trouverez ci-après les documents qui seront présentés à l'assemblée : rapport du conseil d'administration, rapport spécial du président du conseil, résultats et bilans des trois derniers exercices, résolutions. Ces documents ont pour but de vous éclairer et de vous permettre de vous prononcer.

Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette assemblée, vous pouvez utiliser les formulaires de Pouvoir ou de Vote par correspondance figurant en pages 11 et 12. Vous pouvez aussi, conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, demander que vous soient adressés les documents et renseignements visés par l'article 135 dudit décret.

Nous comptons sur la présence du plus grand nombre.

À Bastia, le 2 juillet 2008,

**Pour le Conseil d'Administration,
Le Président, Jean Nicolas Antoniotti**

INGAGIAMENTI TENUTI

Par Jean Nicolas Antoniotti, Président du Conseil d'administration

L'activité de votre société, seul opérateur de capital-investissement en Corse, sur les années 2001-2007, démontre sans conteste la pertinence de cette forme d'intervention auprès des entreprises insulaires :

- 195 porteurs de projets reçus, soit 30 environ par an ;
- 3,8 M€ investis, soit environ 550 k€ en rythme annuel, dont 750 k€ en rythme annuel pour les années 2004-2007 ;
- 20 prises de participations, soit un rythme annuel de 3 prises de participation pour un investissement moyen par participation de 190 k€ ;
- 400 emplois accompagnés (créés ou consolidés).

Conformément à nos engagements, et malgré les doutes parfois émis de ci de là, la prise de risque est au cœur de notre métier :

- 70% (en nombre) des prises de participations concernent des opérations de capital-risque, à savoir des investissements dans des entreprises de moins de 5 ans ;
- 50% (en montant) de l'encours actuel concernent cinq entreprises (sur les 20 du portefeuille) fortement symboliques :
 - La Brasserie Pietra, 40 emplois, des performances économiques et financières remarquables et un pari qui était loin d'être gagné ;
 - Le groupe Gloria Maris, 35 emplois, une filière prometteuse mais nouvelle, une structuration remarquable malgré un acte de sabotage d'une extrême violence ;
 - La Sarl Performance Composite Méditerranéen, 40 emplois en moins de 3 ans, dans le sillage de

Corse Composites Aéronautique ;

- Le groupe Prumitei, centre des arts du feu de Francardu, qui ouvrira ses portes cet été, avec 20 emplois à moyen terme et un véritable pari sur l'économie de la culture, de la production et de l'intérieur ;
- Le Village des Isles à Tagliu Isulaccia, 90 emplois, et un impact majeur en perspective sur toute une micro région.

C'est d'ailleurs à Tagliu Isulaccia que nous vous convions à nouveau à participer à l'Assemblée Générale Annuelle le vendredi 18 juillet prochain. L'engagement exceptionnel de l'opérateur Sodistour, le partenariat bien compris public/privé, le rôle éminent de la Caisse des Dépôts et de sa directrice régionale, Elisabeth Viola, l'ensemble des difficultés rencontrées et surmontées avec un réel affectio societatis, rendent ce projet particulièrement exemplaire et porteur, au-delà d'indéniables retombées économiques, d'un réel exemple d'une Corse capable de trouver les synergies du développement. Notre assemblée abordera l'activité de l'exercice écoulé, mais aussi les perspectives de développement telles qu'elles se présentent (cf. la conclusion du rapport de gestion).

V'aspettemu numerosi Venneri u 18 di Lugliu, à partesi di 4 ore dopu meziornu, in piaghja di Tagliu Isulaccia per participà à l'Accolta Generale Ordinaria di Femu Quì. Ci sera dinò, una visita di u campu di vacanze, un aperitivu offertu à partesi di 8 ore di sera è un ripastu per quelli chi puteranu stà, riservendu incù u bigliettinu quì sottu.■

BULLETIN RÉPONSE À RENVoyer IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 16 JUILLET 2008

Je soussigné(e) : (nom et prénoms).....
demeurant (adresse complète).....
.....
.....
Tél. :..... Email :.....

serai présent au repas (20 Euros par personne).

Ci-joint un chèque de Euros à l'ordre de Femu Quì pour la participation au dîner.

! Pour des raisons d'organisation, pour toute participation au repas, ce bulletin doit nous parvenir avant le mercredi 16 juillet 2008, accompagné du règlement (20 euros par personne).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RELATIF À L'EXERCICE 2007

SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT

Résultat net

Le résultat net s'élève à +79.835 € (+98.896 € en 2006, - 424 € en 2005). Il intègre cette année un revenu de trésorerie d'environ 100.000 €, résultat du placement sur 3 ans d'une somme de 500.000 € dans la Sicav " Choix solidaire " du Crédit Coopératif. Ce produit ayant été intégré fiscalement chaque année, notre société n'est pas redevable d'IS cette année, malgré un résultat net de 79.835 €

Gestion du portefeuille

Les revenus courants (dividendes et produits des créances rattachées à nos participations) s'élèvent à 108.758 € (85.981 € en 2006, 38.005 € en 2005). Le résultat sur opérations de cession est de + 3.505 € (cession de nos parts dans la Sarl RB Concept). Les mouvements de provisions s'élèvent à - 33.917 €. Ce mouvement concerne principalement une provision dans la Sarl U Lamparu. Le résultat de gestion du portefeuille (revenus courants + plus values de cession - provisions) s'élève à 78.346 € (- 103.172 € en 2006).

Coûts de fonctionnement

Pour l'exercice 2007, les coûts nets de fonctionnement s'élèvent à 244.041 € (183.279 € en 2006, 190.274 € en 2005). Cette augmentation nette s'explique en grande partie par la croissance du poste "charges de personnel" (création d'un poste fin 2005, ajustement des salaires en 2006), étroitement liée à la montée en puissance des investissements et du portefeuille ; et, à un degré moindre, par une diminution du poste subvention d'exploitation.

Engagements financiers de l'exercice

Pour 2007, les engagements financiers de Femu Quì SA ont été de 415.000 € (1.339.567 € en 2006, 738.412 € en 2005). Depuis le 1^{er} août 2001, le montant total de nos engagements financiers s'est élevé à 3.793.398 €. Au 31 décembre 2007, le montant total des encours financiers était de 3.168.915 €, soit la quasi-totalité de notre capital social (2.972.185 € au 31 décembre 2006).

Provisions

Le montant des encours provisionnés s'élève à 286.431 €, soit 9% de l'encours (9,1% en 2006). Le taux reste stable et faible, toujours à cause de la relative jeunesse de nos engagements financiers.

Endettement

Le bilan de la société fait apparaître un emprunt obligataire à hauteur de 220.254 €. Il s'agit de l'emprunt obligataire levé par Femu Quì auprès d'entreprises insulaires pour un montant total de 215.000 € (augmenté des intérêts courus) et immédiatement mis à disposition de la Société Gloria Maris.

Feder

La convention Feder court jusqu'au 30 novembre 2008, pour un montant potentiel de subvention de 1.270.000 €, correspondant à un montant total d'engagement sur la période de 4.166.000 €. Au 31 décembre 2007, Femu Quì a engagé 3.793.398 € dont 3.241.581 € sont éligibles au fonds Feder, soit une subvention acquise de 1.040.719 €

Situation générale

Au 31 décembre 2007, la situation financière de Femu Quì reste largement favorable : les engagements financiers sont stabilisés après une période de forte croissance, le portefeuille est diversifié tant en terme de montants d'investissements que de secteurs d'activité, les coûts de fonctionnement sont en hausse mais les produits de l'activité aussi, entraînant un résultat positif pour la deuxième année consécutive. Les capitaux propres ne sont pas affectés.

Autres éléments

Il est important de rappeler que notre société bénéficie de ressources en nature constituées d'une part, par la mise à disposition de locaux par la Collectivité Territoriale de Corse à la Technopôle de Bastia (pour une valeur estimée à 15.000 €) et d'autre part, par la participation bénévole des administrateurs, et en particulier du Président, aux divers conseils et réunions de travail ainsi que par les déplacements, à leurs frais, en Corse comme à l'étranger (pour une valeur estimée à 45.000 €)

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises, en février, mars, avril, juin (2 fois), juillet et novembre.

Activité d'investissement

Pour l'exercice 2007, Femu Quì SA a reçu 25 porteurs de projet (31 en 2006). 12 nouveaux dossiers ont été ouverts auxquels se rajoutent les 3 projets en cours de traitement au 31 décembre 2006. 3 dossiers restaient en cours de traitement au 31 décembre 2007, soit 15 projets traités au cours de l'année 2007 (33 en 2006). Parmi les 15 projets traités en 2007, 9 ont fait l'objet d'une étude et 6 d'une instruction complète. 6 ont fait l'objet d'une décision favorable d'investissement. 2 ont fait l'objet d'un décaissement effectif.

Autres activités

Notre société participe activement aux travaux de la Febea (Fédération Européenne de Banques Ethiques et Alternatives) dont elle est membre actif. À cet effet, Femu Quì était représentée à Barcelone, en juin, pour l'assemblée générale annuelle. Femu Quì est membre de l'Unicer (Union nationale des investisseurs en capital en région) et a participé à un séminaire de travail en janvier à Paris. Femu Quì est administrateur de la Sicav

Choix Solidaire depuis juillet 2005.

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

Sas AFQR - Gloria Maris

En début d'année 2007, la ferme aquacole Gloria Maris à Ajaccio était la cible d'un acte de destruction d'une rare violence amputant la société d'un chiffre d'affaires d'1 million d'euros pour l'exercice 2007.

Spontanément, un mouvement de soutien s'est organisé, faisant appel aux valeurs ancestrales de solidarité qui caractérisent notre île, autour notamment de Charles Antona, président du Medef Corse, et de Jean-Marc Ollandini, président de l'association " Progrès du Management ". 215.000 € ont pu être ainsi collectés auprès d'une vingtaine de dirigeants d'entreprises à travers un emprunt obligataire émis par Femu Quì et réinjectés rapidement dans Gloria Maris. Une opération exemplaire qui fera date.

Sarl Performance Composites Méditerranéen

La Sarl Performance Composites Méditerranéen a été créée en 2005 par Jean Julien Cossu, ancien salarié de Corse Composites Aéronautique (CCA) à Ajaccio. C'est une entreprise sous-traitante de CCA pour laquelle elle fabrique des pièces en composites pour l'aéronautique civile. Ses clients sont Airbus, Eurocopter, Dassault, ATR, Boeing... Dès 2006, Femu Quì intervient afin de permettre la réalisation d'une première unité de fabrication installée route de Cauro sur 600 m² et employant 20 personnes. En 2007, Jean Julien Cossu, présente un plan de développement nécessitant un investissement de 1,5 million d'euros et un déplacement à la zone d'activité de la Gravona à Tavaco, sur 3.000 m². Le déplacement a eu lieu en décembre 2007 et l'unité sera complètement opérationnelle en octobre 2008 avec la mise en place d'une machine 5 axes à commande numérique. Dans sa nouvelle installation, PCM pourra maîtriser l'ensemble du process de fabrication des pièces, de la matière première à la certification. 48 employés sont actuellement à pied d'œuvre. Femu Quì a accompagné ce développement par un nouvel investissement.

Sas Taglio

Les travaux de réhabilitation du village de vacances de Tagliu Isulaccia (ex CNPO), entamés en octobre 2006, se sont poursuivis tout au long de l'année 2007, tout comme le tour de table du financement bancaire moyen et long terme prévu à hauteur de 6,5 millions d'euros. Ont finalement participé le Crédit Coopératif pour 1,3 M€ ; la BPPC pour 0,5 M€ ; le Crédit Mutuel pour 0,5 M€ ; le Crédit Lyonnais et le Crédit du Nord, ensemble pour 2,2 M€ et la Société Générale pour 1,4 M€. Manquaient encore 600.000 € que Sodistour, pour 350.000 € et Femu Quì, pour 250.000 €, ont décidé d'apporter en sus de leur participation au capital.

DÉSINVESTISSEMENT

La sortie de la Sarl RB Concept, installée à Biguglia et filiale de la Société Arts et Styles, a été réalisée cette année.

Si les développements industriels ambitieux du Kybos (salle de bains monobloc) ou du " pagliaghju " n'ont pu se réaliser, la société a néanmoins stabilisé son activité de conception, de fabrication et de pose d'éléments de salle de bains préfabriqués, avec 6 emplois permanents.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du même code.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Activité d'investissement : depuis le 1er janvier 2008, Femu Quì SA a reçu 8 porteurs de projets ; 7 nouveaux dossiers ont été ouverts. Aucun investissement nouveau n'a pour l'heure été décidé.

Sas Taglio

Après six années de fermeture dont deux années de travaux de réhabilitation, le Village des Isles (ex CNPO) à Tagliu Isulaccia a réouvert ses portes le 3 mai dernier, accueillant les 550 premiers vacanciers de l'ère nouvelle. Entièrement rénové, voire totalement restructuré pour ce qui concerne les parties communes, il accueillera en pleine saison jusqu'à mille vacanciers.

La clientèle hors été est, pour l'essentiel, une clientèle d'habités puisque acheminée par l'ancien propriétaire, PRO BTP, dans le cadre d'un accord commercial. Ces vacanciers ont pu retrouver une de leur résidence favorite, largement remise au goût du jour. Sous la direction de François Canava et d'Angèle Mattei, une centaine d'employés, pour beaucoup novices, et recrutés sur place, sont à pied d'œuvre et ne ménagent pas leurs efforts pour réussir ce challenge. Une opération de grande ampleur, menée grâce à un partenariat exemplaire entre institutions et financiers mais qui toutefois doit sa réussite au professionnalisme des équipes de l'opérateur, Sodistour/Touristra, tant les responsables nationaux de secteurs (bâtiments, restauration, hébergement, animation, commercial) que ceux qui s'activent sur le site.

Sas Prumitei

Samedi 19 janvier 2008 s'est tenue, en la mairie d'Omessa, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Sas Prumitei. Un moment important puisqu'il s'agissait de l'entrée officielle de Femu Quì dans le capital de Prumitei avec un investissement total de 300.000 €. Celle-ci a permis de finaliser un montage financier quelque peu complexe puisque au total, ce sont plus de 3 M€ qui sont investis dont 1,8 M€ (soit 58% du coût global) pour la partie privée du projet, à savoir les trois ateliers de production, la boutique et le restaurant. Avec l'entrée de Femu Quì, le montant des fonds propres de la Sas atteint donc 968.500 €, soit 54% de l'investissement privé ; de quoi rassurer le Crédit Agricole et la

Banque Populaire qui ont financé à hauteur de 750.000 € (42%). Autre particularité de l'actionariat de la Sas Prumitei : il est composé de 17 actionnaires ayant réuni 620.000 € et de 50 petits porteurs ayant réunis près de 60.000 €. Pour la partie publique, à savoir la réhabilitation du four, la salle d'exposition, le théâtre de verdure et les parkings, l'investissement se monte à 1,3 M€ répartis entre l'État (49%), la communauté de communes Aghja Nova (21%), le Conseil Général et la Collectivité Territoriale de Corse (15% chacun).

Sarl Coredis

La société Coredis a été cédée en mai dernier sur la base d'une valorisation correcte qui a satisfait les contractants, cédants et acheteurs. Cette opération exemplaire témoigne du rôle essentiel joué par Femu Quì, capital-investisseur associé : d'abord, en investissant aux côtés des entrepreneurs pour leur permettre de franchir le palier de la mise aux normes européennes par la construction d'un outil industriel moderne ; ensuite, en les accompagnant très régulièrement pendant 6 ans afin de réussir la mutation et, enfin, en assurant l'intermédiation de la transaction, tant sur le plan humain que technique. Coredis intègre aujourd'hui un groupe leader et diversifié, offrant les meilleures garanties pour le développement de l'activité et la pérennité des 20 emplois.

Sarl U Lamparu

Malgré l'engagement et le sérieux des 3 pêcheurs associés, la relance de l'activité de pêche traditionnelle au lamparo dans le golfe d'Ajaccio est un échec. Deux principales causes : la difficulté pour un bateau seul de maîtriser et d'optimiser l'espace de pêche, mais aussi et surtout, l'impossibilité de réaliser, malgré les promesses de la municipalité, l'installation à quai nécessaire des machines à glaces. Le 29 mai 2008, la Sarl U Lamparu a prononcé sa dissolution anticipée. La réalisation des actifs devrait permettre de limiter la casse financière pour les associés.

Sarl Corsica Film Studio

Malgré un début d'activité prometteur grâce à la production déléguée de 12 émissions "Latitude 42" pour France 3 Corse, la société a rapidement rencontré des difficultés : investissements plus lourds que prévus, marché plus étroit que prévu. Une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 20 mai 2008.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Convention Femu Quì / Viveris Management

Le FIP Neoveris Corse 2007 (1^{er} fonds d'investissement de proximité pour la Corse) a levé en fin d'année 2007, 15 M€ auprès de particuliers (2 M€ en Corse et 13 M€ sur le continent). Le Fonds est donc opérationnel. Il prendra des participations minoritaires (35% des droits de vote au maximum) dans des PME non cotées dans tous les secteurs de l'économie corse. Les montants investis par entreprise seront compris entre 300 k€ et 1.200 k€. Une équipe de 2 personnes est opérationnelle à Ajaccio, dans les

locaux de la Caisse des Dépôts : Marion Tissot et Joëlle Santoni, sous la direction de Jacques Vitali qui partage son temps entre Marseille et la Corse. Les premiers dossiers sont à l'étude et la collaboration technique avec Femu Quì fonctionne telle que souhaitée par nos deux sociétés.

PERSPECTIVES

Fin 2008, comme prévu, Femu Quì aura atteint les objectifs fixés par la convention Feder (2001-2008), à savoir investir plus de 4 millions d'euros en capital investissement dans des entreprises corses en création ou en développement. Ce niveau d'activité dépasse largement celui estimé par l'ensemble des partenaires au moment de l'augmentation de capital de 2000 et 2001. Pour les quelques années qui viennent, il va nous falloir accompagner nos participations afin que ces entreprises se pérennisent voire, pour certaines, deviennent des références. Pour autant, Femu Quì va devoir trouver de nouvelles capacités d'investissement car le besoin en fonds propres des entreprises insulaires est aujourd'hui bien identifié et le capital investissement commence enfin à être reconnu, tant par les institutions que par les entrepreneurs eux-mêmes, comme un outil efficace de soutien à la création, au développement et à la transmission d'entreprises. Grâce aux nombreux partenariats patiemment tissés depuis 6 ans avec des organismes et institutions qui nous ont fait confiance - la Collectivité Territoriale de Corse, la Caisse des Dépôts, la Caisse de Développement de la Corse, Oséo, Viveris, la Febea - plusieurs pistes s'offrent à Femu Quì :

- lever un Fonds d'investissement de proximité : la possibilité de lever des fonds d'investissements de proximité dédiés à la Corse (bénéficiant d'une réduction d'impôts de 50% pour le souscripteur) est ouverte jusqu'en 2010. Dans le cadre du partenariat mis en place avec Viveris Management, et en fonction des besoins et des contraintes réglementaires, l'hypothèse de lever un Fip est à l'étude.

- lever un Fonds Feder : dans le cadre des programmes européens 2007-2013, Femu Quì étudie la possibilité de solliciter de la CTC et de l'Etat la gestion d'un Fonds Feder dédié au capital investissement, auquel pourraient être adossés un ou plusieurs fonds institutionnels.

- lever un Fonds solidaire : Femu Quì a obtenu pour 5 ans le renouvellement de son agrément "entreprise solidaire". Cet agrément nous rend éligibles à la gestion de la part dite "solidaire" des Fonds d'épargne salariale solidaires. En effet, ces fonds qui collectent aujourd'hui une partie de l'épargne salariale française (1,3 milliard d'euros d'encours au 31/12/2007) ont l'obligation d'investir 10% de cet encours dans des entreprises solidaires, à savoir des entreprises qui mettent l'emploi au cœur de leur stratégie.

Ces pistes peuvent être envisagées séparément ou simultanément, avec comme objectif unique : faire de Femu Quì un gestionnaire de fonds, privés ou publics, garantissant liquidité et rentabilité aux souscripteurs, au service de la création d'emplois en Corse et dans le respect des principes de sa charte fondatrice. ■

Répartition des participations en cours par secteur d'activité au 30/06/2008

Secteur activité / Société	Commune	Activité
Agroalimentaire		
Mavela	Aleria	Distillerie
Brasserie Pietra	Furiani	Fabrication de bières et sodas
San Mighele	Muratu	Charcuterie
Zilia 5G	Ziglia	Eaux de source
Aquaculture / Pêche		
Groupe Gloria Maris	Aiacciu / Pruprià	Aquaculture
U Lamparu	Aiacciu	Pêche
Artisanat / Industrie		
Performance Composites Méditerranéen	Tavacu	Pièces en composite pour l'aéronautique
Prumitei	Francardu	Centre des arts du feu
Bâtiment		
Corse Bois Industrie	Tavacu	Charpentes et maisons bois
Commerce		
La Marge	Aiacciu	Librairie
A Memoria	Ponte Novu	Point-chaud, petite restauration, exposition historique et vente de souvenirs
Services		
Perfect Bodies	Bastia	Salle de sport
Corsica Film Studio	Biguglia	Prestations techniques pour le cinéma
Mediacorse	Bastia	Agence de communication
Tourisme		
Col de Cricheto	Bastelica	Parc à thème
Village des Isles	Tagliu Isulaccia	Village de vacances
A Dimora	Oletta	Hôtel 3 étoiles plus
Parc de Saleccia	Monticellu	Parc botanique



RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation, ainsi que de la structure et des procédures de contrôle interne mises en place visant à prévenir et maîtriser les risques liés à son activité.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et du Comité des engagements

1.1 Le Conseil d'administration de notre société est régi par les textes applicables aux sociétés anonymes non cotées et par nos statuts.

1.1.1 Fonctions du conseil

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il arrête les comptes et le budget annuel. Il délibère sur les participations financières d'un montant supérieur à 200 K€ en création et en développement. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

1.1.2 Composition du conseil

La société est administrée par un conseil de 12 membres impérativement répartis en 3 collèges : 7 administrateurs issus du Collège A " petits porteurs ", 2 administrateurs issus du Collège B " gros porteurs ", 3 administrateurs issus du Collège C " institutionnels ". Le mandat des administrateurs est de 6 ans et expirera, pour les administrateurs actuels, à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012. Ils sont rééligibles. Composition du Conseil au 31 décembre 2007 : Antoniotti Jean-Nicolas, Président ; Antona Charles ; Filippi Marc ; Foata Laurent ; Fratani Alain ; Pacini Guy ; Pinelli Nathalie ; Jutheau Viviane ; Viveris, représentée par Bologna Patrick ; Collectivité Territoriale de Corse, représentée par Santini Ange ; CDC Entreprises - FP Gestion, représentée par Curnier Richard ; Caisse de Développement de la Corse, représentée par François Dominici.

1.1.3 Conditions de réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins deux fois par an. Les convocations sont effectuées par courriel, au plus tard 15 jours avant la date prévue du Conseil. Les documents nécessaires à la connaissance des matières à traiter dans l'ordre du jour sont expédiés par courrier au plus tard 8 jours avant la date prévue du Conseil. Il est tenu un registre de présence signé par les administrateurs présents. Le conseil délibère en la présence effective de la moitié au moins de ses membres et à la majorité simple.

1.1.4 Réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2007, le conseil s'est réuni à 7 reprises. Les documents comptables, financiers et juridiques faisant l'objet de prescriptions légales conformément à la loi lui ont été soumis et approuvés au cours de ces séances. Plusieurs demandes de financement, accompagnées des plans d'affaires et des rapports d'instruction, ont été examinées.

1.2 Le Comité des engagements de notre société est régi par l'article 25 de nos statuts.

1.2.1 Fonctions du comité

Le Comité des engagements décide des interventions effectives de la société jusqu'à un niveau d'engagement inférieur ou égal à 200 K€ en création et en développement.

1.2.2 Composition du Comité

Le Comité est composé des neuf administrateurs issus des collèges A " petits porteurs " et collège B " gros porteurs ". Il est présidé par le Président du Conseil d'administration.

Composition du Comité au 31 décembre 2007 : Antoniotti Jean Nicolas, Président ; Antona Charles ; Filippi Marc ; Foata Laurent ; Fratani Alain ; Pacini Guy ; Pinelli Nathalie ; Jutheau Viviane ; Viveris, représentée par Bologna Patrick.

1.2.3 Conditions de réunions du Comité

Le Comité se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que nécessaire en fonction des demandes de financement instruites. Les convocations sont effectuées par courriel, au plus tard 15 jours avant la date prévue du comité. Les documents nécessaires à la connaissance des matières à traiter dans l'ordre du jour sont expédiés par courrier au plus tard 8 jours avant la date prévue du Comité. Il est tenu un registre de présence signé par les administrateurs présents. Le Comité délibère en la présence effective de la moitié au moins de ses membres et à la majorité simple.

1.2.4 Réunions du Comité

Au cours de l'exercice 2007, le Comité ne s'est pas réuni.

2. Processus de décision, sécurité juridique et suivi des investissements financiers

2.1 Processus de décision

Sur la base d'un plan d'affaires et d'une pré-étude réalisée par l'équipe technique, le Président du Conseil d'administration et le directeur, en concertation, décident d'instruire (ou non) le projet et de le présenter, pour décision, en Comité des engagements ou Conseil d'administration. L'instruction est une étude approfondie du projet, menée par l'équipe technique, destinée à valider la qualité du porteur de projet (parcours professionnel, motivation, aptitude au management), le cou-

ple produit/marché, les besoins financiers, la rentabilité de l'affaire et le contexte juridique (statuts, baux, contrats, assurances). Elle est effectuée en interne, avec toutes les diligences requises et s'appuie, au besoin, sur des consultations externes : spécialistes du secteur, entreprises existantes de même taille et du même secteur. Un membre du Comité des engagements participe à l'instruction.

2.2 Sécurité juridique

Chaque investissement financier de notre société fait l'objet de deux contrats principaux.

2.2.1 Une convention de garantie de passif, pour les entreprises existantes, par laquelle le chef d'entreprise : assure l'exactitude des données financières contenues dans les bilans et situations financières présentées ; garantit la période intermédiaire entre le dernier bilan connu et la date de prise de participation ; s'engage à dédommager l'investisseur au cas où des événements ayant eu leur cause dans le passé se traduiraient par une augmentation du passif et/ou une diminution de l'actif.

2.2.2 Un pacte d'associés par lequel les contractants rappellent les motifs, les conditions et les éléments déterminants du concours de notre société ; fixent les conditions et délais de sortie du capital de l'entreprise ; actent les engagements du chef d'entreprise et des actionnaires majoritaires de ne pas agir contre les intérêts de l'entreprise, de nous transmettre une situation comptable semestrielle et plus généralement de nous informer de tout événement susceptible d'affecter la bonne marche de l'entreprise ; définissent les conditions de retrait de notre société en cas de non respect, par le chef d'entreprise, des engagements du pacte.

En outre, chaque intervention nécessitant un acte particulier fait l'objet d'un avis technique auprès de sociétés de capital investissement partenaires voire d'une consultation juridique auprès de cabinets spécialisés.

2.3 Suivi

Le suivi est effectué par l'équipe technique et un membre du comité des engagements.

Il s'appuie sur une situation comptable semestrielle, fournie par l'entreprise, qui fait l'objet d'une analyse comparative, avec l'année antérieure et avec le prévisionnel ; et des visites trimestrielles, avec recueil d'indicateurs (chiffre d'affaires, marges, événements particuliers) qui permettent d'évaluer une tendance générale. Le suivi des investissements est présenté régulièrement en Comité des engagements (ou en Conseil d'administration), notamment lorsque qu'il fait l'objet d'observations particulières. En cas de dégradation de la situation de l'entreprise, le comité des engagements (ou le conseil d'administration) effectue les mises en sécurité juridique de notre société face, notamment,

aux risques liés à la poursuite de l'activité de l'entreprise défaillante.

2.4 En conclusion, le processus de sélection des investissements financiers repose sur l'étude approfondie des dossiers et le jugement avisé de l'équipe technique et des administrateurs. La sécurité juridique et le suivi des investissements financiers relèvent des diligences maximum possibles d'une équipe technique de deux personnes et d'administrateurs bénévoles. Ni la sélection ni le suivi des investissements financiers ne sauraient relever de critères mécaniques et quantifiables. La prise de risque est dans la nature même de l'activité de notre société.

3. Structure du contrôle interne et procédures mises en place par la société

Le système de contrôle interne mis en place par la société est destiné à fournir une assurance raisonnable quant aux objectifs suivants : conformité des opérations aux orientations et décisions du Conseil, fiabilité des informations financières qui vous sont transmises et respect des lois et réglementations en vigueur.

3.1 Organisation générale du système de contrôle interne

3.1.1 Direction Générale

La Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration. Il est assisté pour cela d'un directeur ayant la responsabilité d'appliquer la stratégie de l'entreprise et de signaler au Conseil toute évolution de l'environnement opérationnel présentant un risque pour la société.

3.1.2 Direction Financière

La Direction Financière est assurée par le directeur. Il est en charge de mettre en œuvre les procédures concourant à la fidélité et à la sincérité des états financiers, dans le respect de la législation comptable et fiscale.

3.1.3 Autres organes de contrôle

La société a recours à un cabinet d'expertise comptable qui a pour missions d'établir une situation semestrielle, le bilan annuel et la liasse fiscale ainsi que les états de paie (bulletins de salaire et déclarations sociales).

3.2 Information sur les procédures de contrôle interne

- Le budget de fonctionnement est voté en Conseil et exécuté par le directeur. L'ensemble des pièces justificatives des dépenses ainsi qu'un état de rapprochement bancaire sont transmis trimestriellement au cabinet comptable.

- La trésorerie disponible est investie, sous la responsabilité du directeur, en placements sans risques et au meilleur rendement possible, avec la signature du Président du Conseil d'administration, pour les mouvements supérieurs à 200 K€ ■

VOS ADMINISTRATEURS

Collège des petits porteurs

- Antoniotti Jean Nicolas, Bastia, Chef d'entreprise, président SAS Jean-Nicolas Antoniotti, co-gérant Sarl CPI ;
- Antona Charles, Ajaccio, Chef d'entreprise, président SAS A Settia, président SAS Corsica Gastronomica, président SAS Qualità corsa, Vice-président Medef Corse, membre CCI Corse du Sud ;
- Filippi Marc, Saint Florent, gérant Sarl IGH Insulaire de Gestion Hôtelière, co-gérant Sarl Corse Trinitour Voyages, gérant Sarl Corsica Travel, président GIE Destination Corse ;
- Foata Laurent, Paris, Directeur d'investissements AXA Private Equity ;
- Fratani Alain, Bastia, Chef d'entreprise, président du directoire SA Offinco, gérant Sarl FCA, gérant Sarl Funtana Corsa, gérant SCI Bd du Fango ;
- Pacini Guy, Sotta, Avocat ;
- Pinelli Nathalie, Bastia, Directeur ressources humaines et finances des CFC ;

Collège des gros porteurs

- Jutheau De Witt Viviane, Présidente du Conseil d'administration SA Sesam, Vice-Présidente de Geneva Palexpo ;
- Viveris SAS, représentée par Patrick Bologna ;

Collège des institutionnels

- Collectivité Territoriale de Corse, représentée par Ange Santini ;
- CDC Entreprises - FP Gestion, représentée par Richard Curnier ;
- Caisse de Développement de la Corse, représentée par François Dominici.

RÉSOLUTIONS

Soumises au vote de l'assemblée générale

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes 2007 :

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit 79.835 €, en report à nouveau.

TROISIÈME RÉOLUTION

Pouvoir pour les formalités :

Tous pouvoirs sont donnés au président du conseil pour prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires au Registre du Commerce.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Je soussigné(e) : (nom et prénoms).....
demeurant (adresse complète).....

propriétaire de actions de FEMU Qui SA, demande que me soient adressés, conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, et en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire, les documents et renseignements visés par l'article 135 dudit décret.

À, le..... juillet 2008.

Nota : En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent par une demande unique, obtenir de la société, l'envoi des documents visés par l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

COMPTES DE RESULTAT DE FEMU QUI SA

	2 007	2 006	2 005
1. GESTION DU PORTEFEUILLE	78 346	- 103 172	23 997
Revenus courants	108 758	85 981	38 005
Revenus des actions	5 610	10 708	2 712
Revenus des obligations convertibles	22 519	9 178	10 080
Revenus des autres créances	80 629	66 095	25 213
Résultats sur opérations de cession	3 505	63 098	-
Plus values de cession	3 505	63 098	
Moins values de cession			
Mouvement de provisions	- 33 917	- 252 251	- 14 008
Dotation nette de provisions pour dépréciations	- 33 917	- 252 251	- 14 008
2. GESTION DE TRESORERIE	118 955	55 618	43 891
Revenus trésorerie	118 955	55 618	43 891
3. COUTS DE FONCTIONNEMENT	244 041	183 279	190 275
Charges	262 303	230 793	211 100
Salaires, traitements et charges sociales	180 967	163 100	126 485
Autres achats et charges externes	64 900	56 770	65 846
Impôts et taxes	15 768	10 660	9 001
Dotations aux amortissements	668	263	9 768
Produits	18 262	47 514	20 825
Production de services	1 000	4 589	2 320
Autres produits			
Subventions d'exploitation	17 262	42 925	18 505
4. RESULTAT COURANT (1)+(2)-(3)	- 46 740	- 230 833	- 122 387
5. Divers exceptionnels (FEDER)	126 575	412 218	148 468
6. Impôts	-	82 489	26 505
7. RESULTAT NET (4)+(5)-(6)	79 835	98 896	- 424

BILANS DE FEMU QUI SA

ACTIF	2007	2006	2005	PASSIF	2007	2006	2005
Actif immobilisé	2 889 260	2 700 850	1 579 209	Capitaux propres	3 635 538	3 555 701	3 456 808
Immobilisations Incorporelles				Capital social	3 041 175	3 041 175	3 041 175
Immobilisations Corporelles	6 776	977	2 381	Prime d'émission	482 753	482 753	482 753
Participations	879 200	874 075	586 690	Réserves	28 134	28 134	28 134
- Provisions sur participations	-118 406	-116 156	-50 751	Report à nouveau	3 640	-95 254	-94 829
Créances rattachées aux particip.	2 289 715	2 098 210	1 159 017	Résultat de l'exercice	79 836	98 893	-425
- Provisions sur créances	-168 025	-156 256	-118 128				
Actif circulant	1 138 671	1 222 669	2 589 480	Dettes	392 393	367 818	711 881
Av. & ac. versés. sur com.				Emprunt obligataire	220 254		
Créances				Fournisseurs	17 325	15 757	12 685
Clients	118	2 842	1 323	Personnel	21 505	25 746	9 813
Organismes sociaux				Organismes sociaux	30 330	31 981	18 763
Etat	82 338		3 990	Impôts et taxes	201	58 815	580
Fournisseurs	191			Avance Feder	102 778	235 519	670 040
Trésorerie	1 055 794	1 219 678	2 584 026				
Charges constatées d'avance	230	149	141				
TOTAL ACTIF	4 027 931	3 923 519	4 168 689	TOTAL PASSIF	4 027 931	3 923 519	4 168 689

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
18 JUILLET 2008 - 16 HEURES
VILLAGE DES ISLES (EX CNPO) - TAGLIU ISULACCIA

POUVOIR

Je soussigné(e)

(Nom et Prénom).....
demeurant (Adresse complète).....
.....
(adresse mail).....

propriétaire de actions de la société FEMU QUI S.A., donne pouvoir afin de me représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société convoquée le vendredi 18 juillet 2008 à 16h00, au Village des Isles (ex CNPO) à Tagliu Isulaccia :

au Président du Conseil d'Administration de la Société

à une personne de mon choix

(Nom et Prénom).....

(Adresse).....
.....
.....

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Examen et approbation des comptes 2007 et quitus aux administrateurs
- Affectation des résultats
- Pouvoir au conseil pour mettre en oeuvre les décisions de l'assemblée.

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à
le.....2008

Nota. - Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
18 JUILLET 2008 - 16 HEURES
VILLAGE DES ISLES (EX CNPO) - TAGLIU ISULACCIA

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je soussigné(e)

(Nom et Prénom).....
demeurant (Adresse complète).....
.....
(adresse mail).....

propriétaire de actions de la société FEMU QUI S.A., donne pouvoir afin de me représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société convoquée le vendredi 18 juillet 2008 à 16h00, au Village des Isles (ex CNPO) - Tagliu Isulaccia, de la manière suivante :

ORDRE DU JOUR

(Le texte des résolutions figure page 9)

Cocher la mention choisie

Première résolution : Approbation des comptes 2007

Oui Non Abstention

Deuxième résolution : Affectation du résultat

Troisième résolution : Pouvoir pour les formalités

AMENDEMENTS ET RESOLUTIONS NOUVELLES (Cocher la mention choisie) :

- Je donne pouvoir au Président du Conseil d'Administration de la Société
 Je m'abstiens (l'absence équivaut à un vote contre)
 Pour voter en mon nom, je donne procuration à :

(Nom et Prénom).....

(Adresse).....

.....

Fait à

le.....2008

ATTENTION : tout formulaire parvenu à la société après le 18 juillet 2008 ne sera pas pris en considération

AVERTISSEMENT : Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans des conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Tout actionnaire désireux de recevoir les documents visés par l'article 138 et 135 du décret du 23 mars 1967, sont invités à retourner à la société le présent coupon après avoir coché la case suivante :

En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent par une demande unique, obtenir de la société, l'envoi des documents visés à l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures en retournant le présent coupon après avoir coché la case suivante :